

# nicanor<sup>®</sup> premium

## CONDITIONNEMENT(S)

### Emballage

100 g (x 10)

### Palette

84 kg

EMB : PHILAGRO France SAS

## FICHE D'IDENTITE

### Composition

200 g/kg de metsulfuron-methyl (ISO) (20 % p/p)

### Formulation

SG - granulés solubles dans l'eau

### Autorisation de Mise sur le Marché

n°2110192

### Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED - Hamilton House, Mabledon Place - London WC1H 9BB Royaume Uni

### Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58

\*Consulter les usages autorisés dans le livret

**Consulter le livret avant toute utilisation.**

**RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT  
USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



**DANGER**

**H318 : Provoque de graves lésions des yeux.**

**H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

**EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

**Délai de rentrée : 24 heures.**

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver et sur jachères.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Distance de sécurité riverains - protection des personnes présentes et des résidents : respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 30 ou sur internet : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

### EN CAS D'URGENCE

**Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche**

## PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau,

paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

## DESCRIPTIF DU PRODUIT

### Mode d'action

Le metsulfuron-méthyl est absorbé à la fois par les racines et par les feuilles puis est véhiculé par systémie ascendante et descendante vers les méristèmes au niveau desquels il bloque la division cellulaire. Il agit par inhibition de l'enzyme acétolactate synthase (ALS), indispensable à la synthèse de 3 acides aminés essentiels : leucine, isoleucine et valine. Il appartient à la famille des sulfonylurées et son mode d'action est classé dans le groupe B par l'HRAC.

## Tableau des usages autorisés

### Désherbage

Cultures et usages		Cibles	Doses	Stades d'application	DAR	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua	ZNT Plantes non-cibles	Distance de sécurité riverains
Céréales	Blé dur d'hiver	Dicotylédones (annuelles et vivaces)	25 g/ha	BBCH 20 – 29 Après la reprise de végétation	F* (BBCH Max : 29)	1 /an (par culture et par parcelle)	5 m	5 m	3 m
			30 g/ha	BBCH 30 – 39	F* (BBCH Max : 39)				
	Blé tendre d'hiver		25 g/ha	BBCH 20 – 29 Après la reprise de végétation	F* (BBCH Max : 29)				
			30 g/ha	BBCH 30 – 39	F* (BBCH Max : 39)				
	Orge d'hiver		25 g/ha	BBCH 20 – 29 Après la reprise de végétation	F* (BBCH Max : 29)				
			30 g/ha	BBCH 30 – 39	F* (BBCH Max : 39)				
	Seigle d'hiver		25 g/ha	BBCH 20 – 29 Après la reprise de végétation	F* (BBCH Max : 29)				
			30 g/ha	BBCH 30 – 39	F* (BBCH Max : 39)				

	Triticale d'hiver		25 g/ha	BBCH 20 – 29 Après la reprise de végétation	F* (BBCH Max : 29)				
			30 g/ha	BBCH 30 – 39	F* (BBCH Max : 39)				
	Orge de printemps		20 g/ha	BBCH 13 – 29	F* (BBCH Max : 29)				
			30 g/ha	BBCH 30 – 39	F* (BBCH Max : 39)				
Jachères semées (cultures intermédiaires) (Traitement des Parties Aériennes)	Moutarde blanche	Limitation pousse et fructification	10 g/ha	Entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 30 avril	-				
	Navette fourragère		10 g/ha		-				
	Phacélie		10 g/ha		-				
	Trèfle blanc		5 g/ha		-				
	Trèfle d'Alexandrie		10 g/ha		-				
	Trèfle incarnat		10 g/ha		-				
	Trèfle violet		5 g/ha		-				
	Vesce commune		10 g/ha		-				
Jachères spontanées (toutes cultures) (Traitement des Parties Aériennes)	Limitation pousse et fructification	10 g/ha	Entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 30 avril	-					

\*DAR F : Délai Avant Récolte, exprimé en stade de croissance de la culture traitée lors de la dernière application (stade BBCH).

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

## Spectre d'efficacité

**NICANOR PREMIUM** est efficace sur un grand nombre d'adventices dicotylédones. Son efficacité est optimale sur mauvaises herbes jeunes et lorsque la végétation est poussante. Les adventices sensibles (efficacité > 85%) et très sensibles (efficacité > 95%), présentes dans les céréales, sont listées dans le tableau suivant :

Annuelles	
Alchémille	<i>Aphanes arvensis</i>
Ammi élevé	<i>Ammi majus</i>
Anthémis	<i>Anthemis arvensis</i>
Arabette de Thalius	<i>Arabidopsis thaliana</i>
Bifora rayonnante	<i>Bifora radians</i>
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i>
Capselle bourse à pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>
Ethuse ciguë	<i>Aethusa cynapium</i>
Géraniums	<i>Geranium sp.</i>
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>
Matricaires	<i>Matricaria sp.</i>
Miroir de Vénus	<i>Legousia speculum-veneris</i>

Mouron des champs	<i>Anagallis arvensis</i>
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>
Pensées	<i>Viola sp.</i>
Ravenelle	<i>Raphanus raphanistrum</i>
Renoncule des champs	<i>Ranunculus arvensis</i>
Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>
Scandix peigne-de-Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>
Séneçon	<i>Senecio vulgaris</i>
Stellaire ou mouron des oiseaux	<i>Stellaria media</i>
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>
<b>Vivaces</b>	
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

### Conditions d'application

#### Céréales

- Traiter une culture en bon état végétatif. Ne pas appliquer **NICANOR PREMIUM** sur une céréale souffrant d'un stress consécutif à la sécheresse, à l'excès d'eau, à des températures trop basses, à une attaque parasitaire, à une carence minérale ou à tout autre facteur ayant réduit sa croissance.
- Ne pas traiter une céréale sous ensemencée avec une autre culture.
- Appliquer sur une végétation sèche.

#### Jachères

Sur jachères spontanées, **NICANOR PREMIUM** est recommandé pour la maîtrise de la végétation des couverts (limitation de la pousse et de la fructification).

Sur jachères semées, **NICANOR PREMIUM** est recommandé pour la limitation de la pousse et de la fructification des espèces suivantes :

- Trèfle blanc, trèfle incarnat, trèfle violet, trèfle d'Alexandrie : application de début à mi-floraison
- Moutarde blanche : application de début floraison à chute des pétales.
- Phacélie : application de début à mi-floraison.
- Navette fourragère : application de rosette à début floraison.
- Vesce commune : application de 25-30 cm à début floraison.

**Les jachères et cultures intermédiaires ne devront pas être utilisées en alimentation humaine ou animale.**

### Précautions d'emploi

- Certaines cultures limitrophes (en particulier les cultures de betteraves, pois, tournesol, colza, carottes, laitues, moutarde, tomates et d'autres cultures de dicotylédones) peuvent s'avérer particulièrement sensibles à ce produit et en conséquence, il est recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les risques de dérive.

-ièrement sensibles à ce produit et en conséquence, il est recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les risques de dérive.

- S'assurer que la bouillie herbicide ne débordera pas la surface à désherber. Des buses anti-dérive et une pression faible, 2 bars maximum pour des buses à fente, pourront s'avérer utiles.
- Si des risques de ruissellement existent, il faut laisser une bande enherbée pour éviter l'entraînement de l'herbicide vers des points d'eau.
- Utilisation en production de semences hybrides : l'utilisateur doit se renseigner auprès de l'obtenteur de la variété, pour obtenir des informations sur la sélectivité sur les lignées parentales. PHILLAGRO France ne saurait être tenu pour responsable d'une éventuelle phytotoxicité.

### Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

### Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

### Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

## Préparation de la bouillie

1. Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation. Utiliser de préférence des buses à jet pinceau et une basse pression.
2. Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
3. Remplir la cuve à moitié d'eau et verser **NICANOR PREMIUM** directement dans la cuve.
4. Mettre l'agitation en marche et finir le remplissage.
5. En cas de mélange, respecter les recommandations ci-dessous :
  - Avec un produit formulé sous forme de concentré émulsionnable (EC), introduire **NICANOR PREMIUM** en premier, attendre sa mise en solution puis ajouter le produit partenaire ;
  - Avec un produit formulé sous forme de suspension concentrée (SC), introduire le produit partenaire en premier, attendre sa mise en solution puis ajouter **NICANOR PREMIUM**.
6. Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire à la superficie à traiter.
7. Surveiller le remplissage afin d'éviter tout débordement.

8. Eviter toute contamination des eaux lors de la préparation du traitement et du rinçage des emballages.

## Cultures de remplacement

En cas de retournement d'une céréale désherbée avec **NICANOR PREMIUM**, on peut implanter : application printemps - avec labour : blé tendre, blé dur, orge, maïs.

Concernant le metsulfuron-méthyl, respecter un délai après l'application du produit de 60 jours pour implanter un colza et 120 jours pour les autres cultures, sauf pour les cultures non destinées à l'alimentation humaine ou animale et celles pour lesquelles l'utilisation du metsulfuron-méthyl est autorisée et, dans ce cas, la nouvelle culture ne doit pas être traitée avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

## Cultures suivantes dans la rotation

A la suite d'une application de **NICANOR PREMIUM** à sa dose recommandée, il est possible de semer l'une des cultures ci-après dans le cadre normal de la rotation.

A l'automne suivant la récolte de la céréale traitée	Au printemps suivant la récolte de la céréale traitée	Après une jachère traitée (sur couverture végétale et des terres non destinées à la production)
Colza, céréales, pois d'hiver, graminées fourragères, féveroles d'hiver, couverts de jachères	Betteraves, endive, haricot, lin, maïs, pois, protéagineux, pomme de terre, soja, sorgho, tournesol	Pendant les 120 jours suivant l'application, semer uniquement une céréale

En l'absence d'information, pour les semis de cultures non listées ci-dessus, attendre un délai de précaution de 120 jours après l'application de **NICANOR PREMIUM**.

**Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.**

## PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles

chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

## Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à

l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

## Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

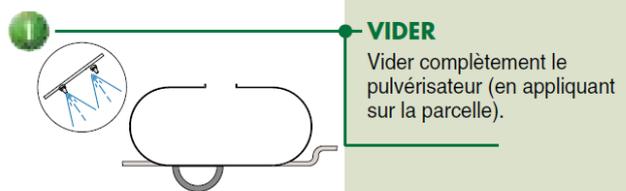
Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR À RAMPE				
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisable NF EN 16523-1+A1 (type A) ou usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique* (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique*	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14805+A1						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						

\*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

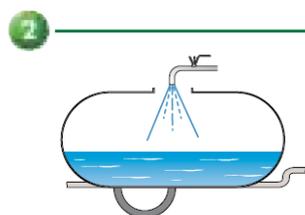
## Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations ci-dessous :



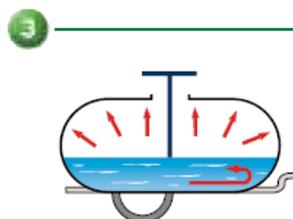
### VIDER

Vider complètement le pulvérisateur (en appliquant sur la parcelle).



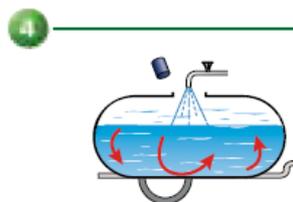
### DILUER

Diluer 5 fois minimum le volume de bouillie restant dans la cuve et l'épandre sur la parcelle traitée.



### RINCER

Rincer **IMMEDIATEMENT** soigneusement l'intérieur de la cuve (sans oublier la paroi du haut de la cuve) à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. 60 litres si cuve de 600 litres). Ensuite vider complètement le pulvérisateur.



### PRODUIT NETTOYANT RECOMMANDÉ

Utiliser uniquement des produits recommandés pour le nettoyage des sulfonyles dans les pulvérisateurs.

1. Remplir la cuve à moitié d'eau. Ajouter le produit nettoyant à la dose préconisée par le fabricant.
2. Mettre l'agitateur en marche et faire circuler un peu de cette solution concentrée dans les tuyaux et les rampes.
3. Terminer le remplissage complet de la cuve et laisser agir 2 heures. Vider ensuite complètement le pulvérisateur.

**5 NETTOYER**  
Les jets et filtres doivent être démontés et nettoyés séparément avec une solution à base du même produit nettoyant.

**6 RINCER**  
Rincer la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. : 60 litres si cuve de 600 litres). Vider complètement. Répéter le rinçage si nécessaire jusqu'à la disparition complète du traceur.

L'élimination des eaux de vidange ou de rinçage (effluents) doit se faire en respectant la législation en vigueur.

#### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.



+ D'INFOS SUR [WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR](http://WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR) FLASHEZ-MOI

## Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

## En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com) et [www.philagro.fr](http://www.philagro.fr). Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 05/2021